



## CONTRAT DE MARIAGE

### PIECES A FOURNIR

- copie intégrale certifiée conforme à l'original de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux,
- copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs époux,
- justificatif de domicile,
- questionnaire d'état-civil dûment complété,
- si l'un des futurs époux est divorcé : la copie du jugement de divorce,

#### **Si l'un des futurs époux est de nationalité étrangère :**

- copie intégrale certifiée conforme à l'original de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté,
- certificat de coutume et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat),
- un certificat de célibat et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat).
- courrier signé des futurs époux indiquant le choix du régime matrimonial, la date et le lieu de mariage.

**(Fournir l'original de ces documents et non une copie).**

***Après réception des pièces, un projet de contrat de mariage sera adressé aux parties, assorti du montant précis des frais, droits et émoluments afférents audit acte (entre 370 et 400 euros pour un contrat de mariage simple, en ce compris les droits d'enregistrement dus au Trésor Public, de 125 €).***

